

REGISTRE DES DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY

Séance du 09 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 09 AVRIL à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 04 avril 2024.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, REY Christophe, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés :

BAYLE Damien (pouvoir à Martine ROUMEZY)
BELLAHCENE Bedra
LASCOMBE Viviane
POULENARD Marlène (pouvoir à Christelle ETIENNE)

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

DELIBERATION N° 2024-01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET DU CCAS

Vu le Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS de la Commune de Boulieu-Lès-Annonay, tel qu'établi par M. RANC - responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay ;
Vu la conformité en tous points de ce document aux écritures comptables de l'ordonnateur ;

Le Président demande au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion du C.C.A.S. pour 2023.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS en tous points conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS
Damien BAYLE

La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 09 avril 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 09 AVRIL à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 04 avril 2024.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, REY Christophe, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés :

BAYLE Damien (pouvoir à Martine ROUMEZY)

BELLAHCENE Bedra

LASCOMBE Viviane

POULENARD Marlène (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 9

DELIBERATION N° 2024-02

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Budget CCAS

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget CCAS étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	19 166,00	19 166,00
Réalisé: Mandats / titres émis	14 137,93	9 620,00
Résultat de fonctionnement	-4 517,93 €	

INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	4 919,00	4 919,00
Réalisé: Mandats / titres émis	0,00	0,00
Résultat d'investissement	0,00 €	

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	8 166,83	-4 517,93	3 648,90		
Investissement	4 919,20	0,00	4 919,20	0,00	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Damien BAYLE ne prenant pas part au vote :
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget principal du CCAS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance, Martine ROUMEZY



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 09 avril 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 09 AVRIL à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 04 avril 2024.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, REY Christophe, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés :

BAYLE Damien (pouvoir à Martine ROUMEZY)

BELLAHCENE Bedra

LASCOMBE Viviane

POULENARD Marlène (pouvoir à Christelle ETIENNE)

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

DELIBERATION N° 2024-03

Inscrite sous le n°3 de l'ordre du jour

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023- BUDGET CCAS

Madame Christelle ETIENNE explique à l'assemblée que le compte administratif du budget CCAS 2023 donne les résultats suivants :

Résultat d'exécution

	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	8 166,83	-4 517,93	3 648,90		
Investissement	4 919,20	0,00	4 919,20	0,00	
			CGESTION / CA		

AFFECTATION DU RESULTAT

Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :	3 648,90 €
Investissement	Excédent d'Investissement au compte 001 (RI) :	4 919,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (RF) pour 3 648,90 € et le report de l'excédent d'investissement au compte 001 (RI) pour 4 919,20 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire, Martine ROUMEZY



**REGISTRE DES DELIBERATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
 Séance du 09 avril 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 09 AVRIL à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 04 avril 2024.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, REY Christophe, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés :

BAYLE Damien (pouvoir à Martine ROUMEZY)

BELLAHCENE Bedra

LASCOMBE Viviane

POULENARD Marlène (pouvoir à Christelle ETIENNE)

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

Délibération 2024-04

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2024

- Vu les restes à réaliser 2023 à reporter sur le Budget du CCAS en accord avec Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay,
- Vu les résultats 2023 du budget du CCAS tels qu'arrêtés lors du vote du Compte Administratif en rapport ;
- Vu le projet de Budget du CCAS 2024, ci-annexé, réunissant l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du CCAS de Boulieu-Lès-Annonay, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement et pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET CCAS	Fonctionnement		Investissement		TOTAL DES DEUX SECTIONS
	Restes à réaliser 2023	Crédits 2024	Restes à réaliser 2023	Crédits 2024	
DEPENSES	/	16 040,90 €	/	4 919,20 €	20 960,10 €
RECETTES	/	16 040,90 €	/	4 919,20 €	20 960,10 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS
 Damien BAYLE

La secrétaire de séance
 Martine ROUMEZY



**REGISTRE DES DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 09 avril 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE 09 AVRIL à 18 heures, le CCAS de Boulieu-Lès-Annonay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christelle ETIENNE, Vice-Présidente, après convocation régulièrement faite le 04 avril 2024.

Présents : BERNE René, DUBIKI Mickaël, REY Christophe, ROCHE Nadège, ROUMEZY Martine, SAVIDES Patrick, VITOUX Guy

Absents excusés :

BAYLE Damien (pouvoir à Martine ROUMEZY)
BELLAHCENE Bedra
LASCOMBE Viviane
POULENARD Marlène (pouvoir à Christelle ETIENNE)

En Exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

- dont représentés : 2

Votants : 10

Secrétaire de séance : Mme Martine ROUMEZY

Délibération n° 2024-05

OBJET : ACCORD D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE PAR LE CCAS

Madame Christelle ETIENNE propose une aide exceptionnelle à Monsieur [REDACTED] pour une prise en charge d'une facture de réparation de voiture.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à **9 voix Pour et 1 voix contre (M Guy VITOUX)** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accorder une aide exceptionnelle à Monsieur [REDACTED] de 100 € pour une prise en charge d'une facture de réparation de voiture. La somme attribuée sera directement versée au garage Carrosserie Astier d'Ambrosio

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS
Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY

